

MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produit la majorité des intoxications. En 2021, on déplore l'intoxication de 144 personnes dans la région Centre-Val de Loire, dont 2 décès et 87 personnes hospitalisées. Pour le Loiret, ce sont 57 personnes qui ont été victimes d'intoxication. 91 % des intoxications se produisent dans l'habitat, et si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émanation de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles. (Source : Bilan 2021 des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire, oct. 2022 - Agence régionale de santé Centre-Val de Loire).

IL CONVIENT D'ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer ;
- ▶ N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver

Respectez le mode d'emploi
des appareils de chauffage et de cuisson



Utilisez dehors :
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Aérez au moins 10 min. par jour

EN SAVOIR PLUS :

www.prevention-maison.fr > SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr > AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE



MONOXYDE DE CARBONE

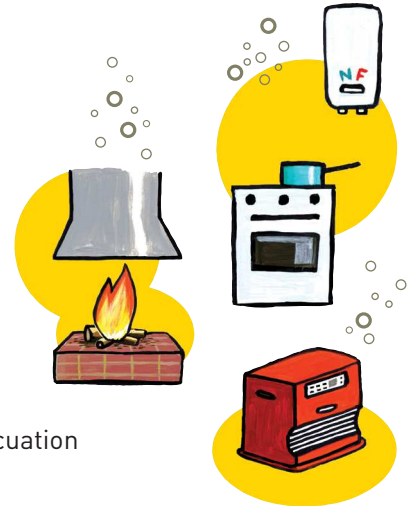
Première cause de mortalité par gaz toxique en France

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen),
le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

**Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis
d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.**

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

POUR COMPRENDRE



■ Le monoxyde de carbone est dangereux _____ 2

■ D'où vient le monoxyde de carbone ? _____ 4

■ Pour se protéger _____ 8

■ En cas d'urgence _____ 20

■ À qui demander des informations ? _____ 24

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :
il ne se voit pas et ne sent rien.

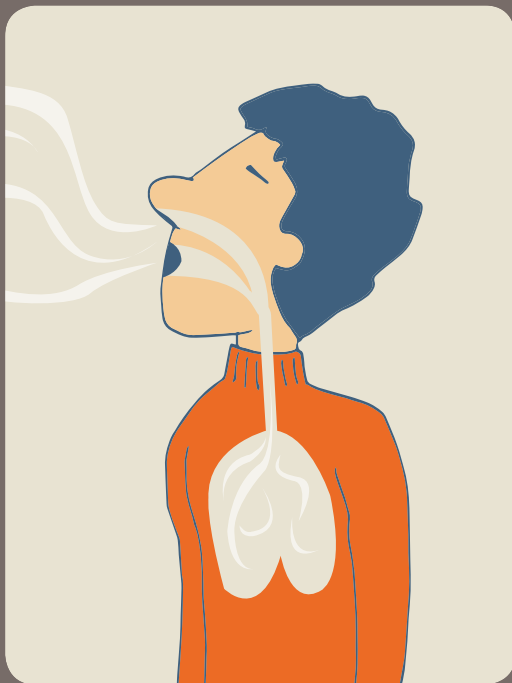
Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

Si on respire du monoxyde de carbone



Il va dans les poumons



On a mal à la tête



On a envie de vomir

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

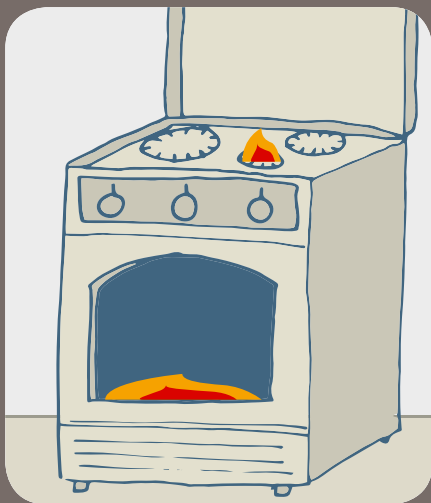
Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien :

- cuisinière,
- chaudière et chauffe-eau,
- chauffage d'appoint pas électrique,
- poêle,
- cheminée.

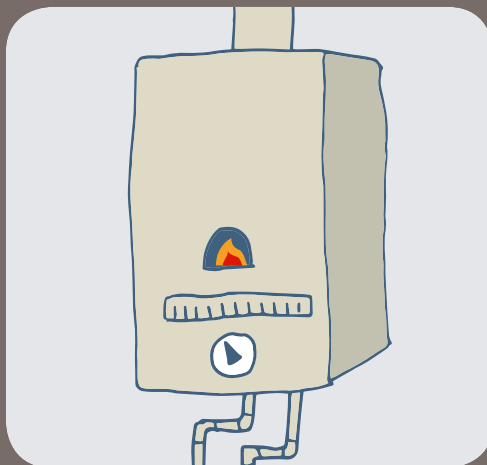
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



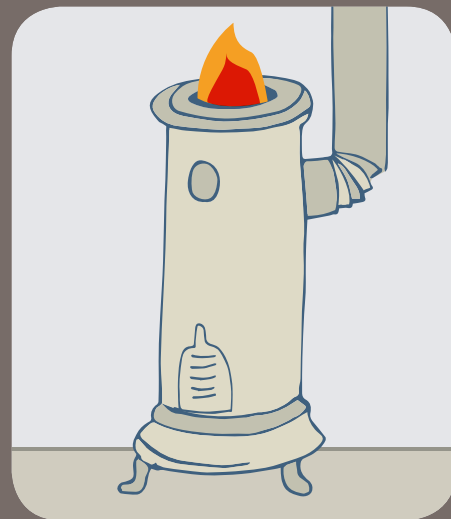
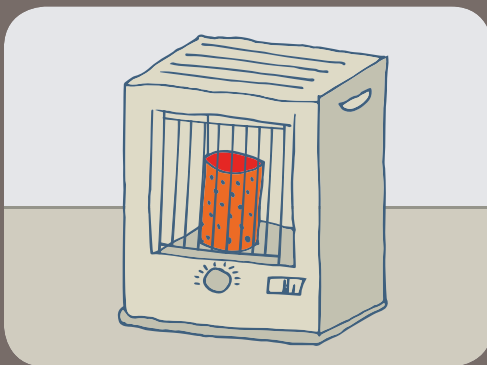
Cuisinière



Chauffage d'appoint
pas électrique



Chaudière
et chauffe-eau



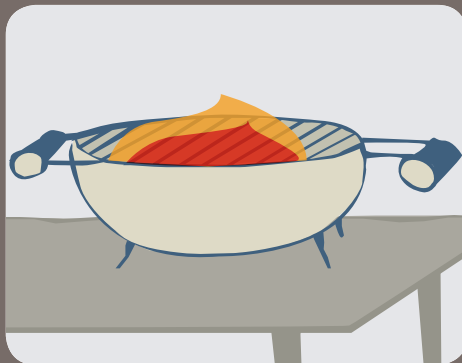
Poêle

D'où vient le monoxyde de carbone ?

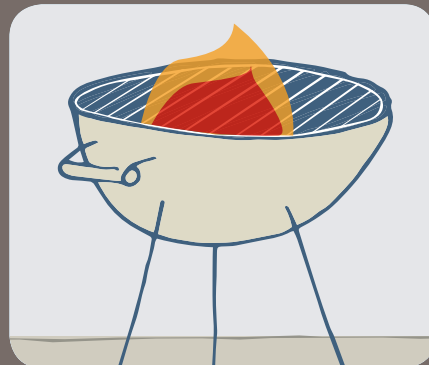
D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

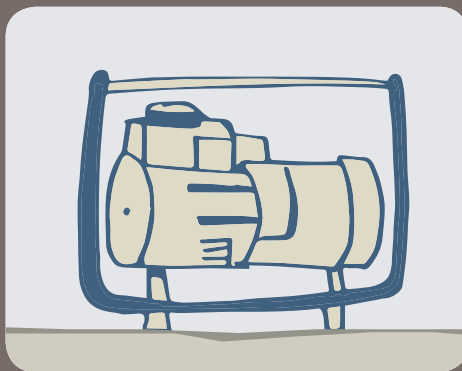
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



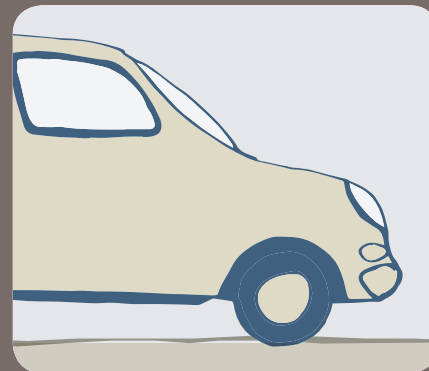
Brasero



Barbecue



Groupe électrogène



Moteur de voiture

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Vérifier les appareils de chauffage

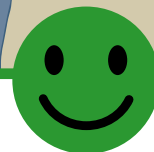


Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Barbecue : à utiliser dehors



Brasero : à utiliser dehors



Groupe électrogène : à utiliser dehors



Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Poêle à bois : utiliser du bois sans peinture



Moteur : ne pas allumer dans le garage



Chauffage d'appoint : maximum 2 heures de suite



Ne pas boucher les aérations



Aérer le logement 10 minutes par jour



En cas d'urgence

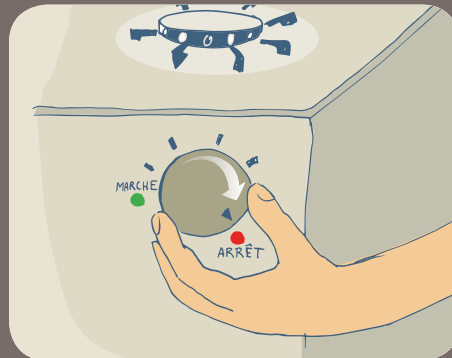
Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- sortez de chez vous.

En cas d'urgence



Ouvrir les portes et fenêtres



Arrêter les appareils
de chauffage et de cuisson



Sortir du logement

En cas d'urgence

Appelez les secours :

18: Pompiers

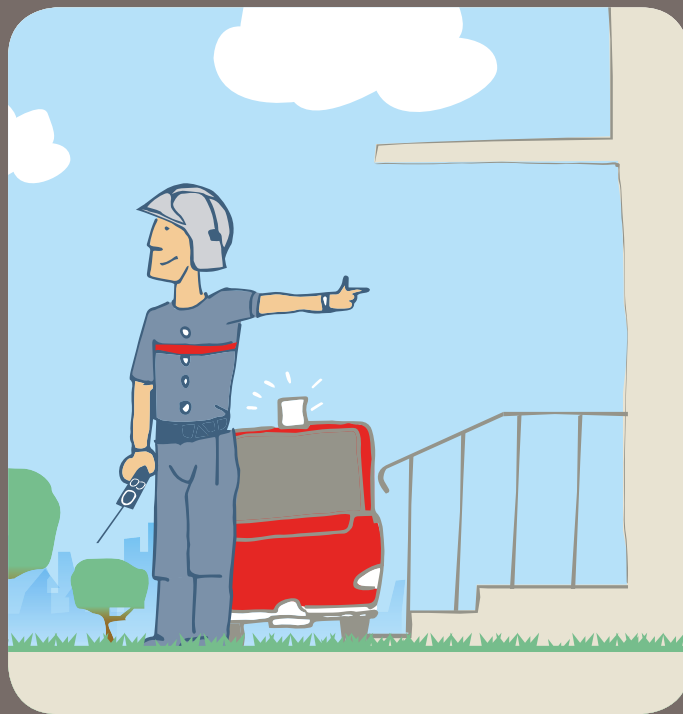
15: Samu

114: Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112: Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Appeler les secours et attendre avant de rentrer



À qui demander des informations ?

- **Mairie**
- **Professionnels: plombier, chauffagiste, ramoneur**
- **Centre anti-poison**
- **Agence régionale de santé: www.ars.sante.fr**
- **Plus d'informations:**
www.prevention-maison.fr
www.inpes.sante.fr
www.invs.sante.fr

Cette brochure sur le monoxyde de carbone (CO) fait partie de la collection « Pour comprendre ». Elle est conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information.

L'Inpes remercie l'ensemble des personnes et structures qui ont contribué à sa réalisation : Ašav, Apei de Lens et environs, Centre municipal de santé Marc Chagall de Clichy-la-Garenne, Fnars, Fondation Abbé Pierre, Groupes de travail surdité et déficiences visuelles de l'Inpes.

Conception graphique de la collection

« Pour comprendre » : Olivier Mayer, Inpes

Maquette graphique de la brochure

« Les dangers du monoxyde de carbone (CO) » : Parimage

Illustrations : Pascal Finjean, Contre Fish

Impression : Imprimerie Vincent, Tours

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)



L'info
accessible
à tous



La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie soutient la démarche de mise en accessibilité.